

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 01184

Numéro SIREN : 353 261 555

Nom ou dénomination : STEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/007706

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>STEDIS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>0021 RUE FREDERIC MISTRAL 38403 SAINT MARTIN D'HERES CEDEX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>3 5 3 2 6 1 5 5 5 0 0 1 3 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2021</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	3 479 319,29	1 092 746,33	
		Fonds commercial (1) AH	AI		4 167 136,87	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	1 681 427,69	911 538,16	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		85 110,01	
		Constructions AP	AQ	1 395 039	476 028,14	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	857 871,18	367 725,18	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	680 448,91	231 550,47	
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV		12 395,68	
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières* BH		BI	2 613,94	2 613,94		
TOTAL (II) BJ		15 440 950,85	BK	8 094 106,07	7 346 844,78	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	3 831 110,94	1 106 310	2 724 800,94
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	61 609 232,83	1 599 401,42	60 009 831,41
		Autres créances (3) BZ	CA	59 482 966,76		59 482 966,76
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
	Disponibilités CF	CG	8 381 572,39	8 381 572,39		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	32 511,56	32 511,56		
	TOTAL (III) CJ	133 337 394,48	CK	2 705 711,42	130 631 683,06	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	148 778 345,33	1A	10 799 817,49	137 978 527,84	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR	1 111 693,58		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		STEDIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 0.....)	DA			177 408
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			4 166 922,49
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			17 740,80
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			113 665,82
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			4 061,08
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			2 522 225,95
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			664 000
	Provisions pour charges	DQ			1 112 940,48
	TOTAL (III)	DR			1 776 940,48
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			18 519,13
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			321 444
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			31 775 833,48
	Dettes fiscales et sociales	DY			96 251 798,87
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			326 409,12
Autres dettes	EA			455 558,62	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			50 000
	TOTAL (IV)	EC			129 199 563,22
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			137 978 527,84
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			128 912 203,22	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			18 519,13	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : <u>STEDIS</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N								
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 972 268 011,14	FB	50 632,12	FC	1 972 318 643,26			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF				
		FG	490 299,92	FH		FI	490 299,92			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 972 758 311,06	FK	50 632,12	FL	1 972 808 943,18			
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	23 333,18			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 073 444,19			
	Autres produits (1) (11)					FQ	25 485,47			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 973 931 206,02		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 889 642 763,63			
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-129 633,38			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	346 091,47			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	71 653 684,91			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	447 284,69			
	Salaires et traitements*					FY	3 808 342,05			
	Charges sociales (10)					FZ	1 557 514,47			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	1 608 167,63		
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 118 365,13		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	72 153		
Autres charges (12)						GE	85 907,92			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 970 210 641,52			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 720 564,50			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	106 972,08		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	477,44		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	107 449,52			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	73 645,91		
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	73 645,91			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	33 803,61			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 754 368,11			

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>STEDIS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	43 896,44	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 250	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	48 146,44	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	39,97	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	109 201,71	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	162 710,92	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	271 952,60	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-223 806,16	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 008 336	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 974 086 801,98	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 971 564 576,03	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 522 225,95	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	25 346,62
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	70 465,96	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	10 265,92	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
771820-Produits exceptionnels sur exercice antérieur : régulier		43 896,44		
775200-Cessions Trackers		4 250		
687100- Dotation amortissements exceptionnels Trackers ISWIP	162 710,92			
672062- Perte sur fournisseur Orange	39,97			
675200-VNC Trackers cédés	1 348,95			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
758060 - Ecart sur provision cout transport 2020		2 873,10		
758061- Reprise provision OFFICE 365 (facturé par DSI)		6 095,28		
758063- Ecart / formation continue 2020, Taxe apprentissage / fus		14 313,21		
758064- Refacturation à TMF mobilité Collaborateur		2 065,03		
658060-Facture Sotrapid 2020	2 039,83			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										STEDIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	10 911 696,43	KE		KF	867 759,38	
CORPORELLES	Terrains						KG	85 110,01	KH		KI	0	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	104 322,58	KK		KL	0	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2	1 726 189,34		KP		KR	40 555,22	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	999 258,96		KS		KT	332 036,75	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	179 281,29	KW		KX	30 752,61
		Matériel de transport*						KY	8 290	KZ		LA	0
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	889 857,91	LC		LD	46 559,91
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH	5 624,70	LI		LJ	0	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	3 997 934,79	LO		LP	449 904,49	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	12 795,68	8V		8W	0
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	2 613,94	IU		IV	0		
TOTAL IV						LQ	15 409,62	LR		LS	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	14 925 040,84	ØH		ØJ	1 317 663,87		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	447 287,47	LW	11 332 168,34	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	85 110,01	
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA		MB	104 322,58	MC	
		Sur sol d'autrui		IR				MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS				MG	1 766 744,56	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		105 699,35		MJ	1 225 596,36	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU				MM	210 033,90	MN	
		Matériel de transport				IV				MP	8 290	MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		242 742,34		MS	693 675,48	MT		
	Emballages récupérables et divers *				IX				MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		5 624,70		MZ		NA		
Avances et acomptes				NC				ND		NE			
TOTAL III				IV		5 624,70		NG	348 441,69	NH	4 093 772,89		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ				ØU		M7		
	Autres participations				IØ		400		ØX	400	ØY	12 395,68	
	Autres titres immobilisés				II				2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2				2E	2 613,94	2F	2 613,94	
TOTAL IV				I3		400		NJ	400	NK	15 009,62		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		5 624,70		ØK	796 129,16	ØL	15 440 950,85		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : STEDISNéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>STEDIS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 455 426,75	PF	1 151 932,20	PG	446 611,97	PH	5 160 746,98		
TOTAL I		RK	4 455 426,75	RM	1 151 932,20	RN	446 611,97	RO	5 160 746,98		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	104 322,57	PN	0	PO		PQ	104 322,57		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	1 217 182,07	PW	73 534,36	PX		PY	1 290 716,43		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	502 453,18	QA	428 983,50	QB	73 565,50	QC	857 871,18		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	112 601,72	QE	14 635,61	QF		QG	127 237,33		
	Matériel de transport	QH	8 290	QI	0	QJ		QK	8 290		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	717 333,44	QM	69 586,11	QN	241 997,97	QO	544 921,58		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	2 662 182,98	QV	586 739,58	QW	315 563,47	QX	2 933 359,09		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	7 117 609,73	ØP	1 738 671,78	ØQ	762 175,44	ØR	8 094 106,07		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>STEDIS</u>					Néant <input type="checkbox"/> *
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG	UH	UI	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UL	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 613,94	UV	0	UW	2 613,94			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 113 000,55		1 306,97		1 111 693,58			
	Autres créances clients		UX	60 496 232,28		60 496 232,28					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	37 740,86		37 740,86					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	0		0					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 425 616,33		3 425 616,33				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	0		0				
	Groupe et associés (2)		VC	55 878 844,63		55 878 844,63					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	140 764,94		140 764,94					
	Charges constatées d'avance		VS	32 511,56		32 511,56					
	TOTAUX			VT	121 127 325,09	VU	120 013 017,57	VV	1 114 307,52		
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	18 519,13		18 519,13					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	287 360		0		287 360				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	31 775 833,48		31 775 833,48						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 408 153,07		1 408 153,07						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	419 602,03		419 602,03						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	25 279 282,46		25 279 282,46					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	69 144 761,31		69 144 761,31					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	326 409,12		326 409,12						
Groupe et associés (2)		VI	34 084		34 084						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	455 558,62		455 558,62						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	50 000		50 000						
TOTAUX			VY	129 199 563,22	VZ	128 912 203,22		287 360			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : STEDIS		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : 31/12/2021									
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	2 522 226						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WF							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					RA							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	288 060						
	Amendes et pénalités					WJ							
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *					XZ	0						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	1 008 336						
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					J8							
	<ul style="list-style-type: none"> - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % 												
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					WN							
	<ul style="list-style-type: none"> - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions 												
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	6 010		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR	3 849 348	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	144 421	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					J8							
	<ul style="list-style-type: none"> - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs 												
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A					
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)		OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC										
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	198 478	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	3 650 870					
					déficit (II moins I)						XJ	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)											XN	3 650 870	
											XO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : STEDIS

N° SIRET : 35326155500133

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	2 522 226
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	1 327 122
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	3 849 348
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	198 478
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	198 478
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I-II)	F 2	3 650 870
		Déficit (II-I)	F 3	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *			F 6	
Résultat fiscal		Bénéfice	F 8	3 650 870
		Déficit	F 9	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise <u>STEDIS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	440 887
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour charges de retraite	8X	72 153	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Contribution sociale de solidarité (Organic)	9K	215 907	9L 144 421
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 288 060	YO 144 421
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : STEDIS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ((Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis))	M5ter
Déficits imputés	J9
Déficits reportables	M6
Déficits nés au titre de l'exercice	H8 0
Total des déficits restant à reporter	H9 0

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise STEDIS							Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	8 922,91	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	3 166,34		
						- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 317 776,51		Dividendes		ZE	1 319 472		
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF			
	TOTAL I	0F	1 326 699,42		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	4 061,08		
			TOTAL II		ZH	1 326 699,42				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	1 165 347,97	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	284 126,36	XQ	284 126,36		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	1 137 886,49	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	123 504,77	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	16 343,91	ST	68 942 819,32		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	71 653 684,91	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	102 124	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z	345 160,69		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	447 284,69	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	394 978 552	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	390 477 072	
DIVERS	- Montant brut des salaires *							0B	3 416 104	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1,17 %	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	3 650 870	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	3 606	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	54205118000066		

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : STEDIS

N° SIRET : 35326155500133

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2				
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3				
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4				
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		3 650 870		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7				
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8				
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9				
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10				
Réévaluations libres	11				
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12				
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		3 650 870		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : STEDIS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : STEDIS Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : STEDIS				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	5	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés			
			- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés			
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : STEDIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :01./01./2021..... et clos le :31./12./2021.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	76	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	0	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 972 808 943	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	2 901	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	1 972 811 844
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	25 485,47	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	23 333,18	
Variation positive des stocks	OD	129 633	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	10 266	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	188 718
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 889 988 855	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	71 369 558,55	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	85 907,92	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	1 961 444 321
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 11 556 241
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	11 556 241
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cesid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 3 5 3 2 6 1 5 5 5 0 0 1 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STEDIS

ADRESSE (voie) 0021 RUE FREDERIC MISTRAL

CODE POSTAL 38403

VILLE SAINT MARTIN D'HERES CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	11 088
---	----	---	--	----	--------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination TOTALENERGIES MARKETING FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 531680445 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 11 088

Adresse : N° 562 Voie AVENUE DU PARC DE L ILE

Code Postal 92000 Commune NANTERRE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 3 5 3 2 6 1 5 5 5 0 0 1 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STEDIS

ADRESSE (voie) 0021 RUE FREDERIC MISTRAL

CODE POSTAL 38403 VILLE SAINT MARTIN D'HERES CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays 1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
STEDIS	21 RUE FREDERIC MISTRAL
SIRET	3 5 3 2 6 1 5 5 5 0 0 1 3 3
38403 SAINT MARTIN D'HERES CEDEX	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2005
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SE TotalEnergies SE	
0002 PLACE JEAN MILLIER	
92400 COURBEVOIE	
SIRET	5 4 2 0 5 1 1 8 0 0 0 0 6 6

B ACTIVITE	
Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentrepri
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	3 650 870	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%
2 Plus-values			
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV à long terme imposables à 15 %
			PV exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/> Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i> <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/> dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : IRIS FINANCE/TALENTIA	

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable :			
Tél :			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément : <input type="text"/>			

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

STEDIS

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	1 319 472
	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)
			(f)
			(g)
			(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)
			1 319 472

I	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS	<i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>
---	--	--

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8	

J	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		à 19 %
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONNS
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

**ETAT DECLARATIF DE LA DEDUCTION PRATIQUEE EN APPLICATION
DU II DE L'ARTICLE 217 QUINQUIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS**

DEDUACTIO

**STEDIS
353261555**

31/12/2021

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nombre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								
Options de souscriptions d'actions								
Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise	29/05/2020 29/05/2020	09/06/2021 09/06/2021	39,74 39,74	4 431 330	176 088 13 114	30,50 0	4 431 330	135 145 0
TOTAL				4 761	189 202		4 761	135 145
MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (différence entre les totaux des colonnes A et B)				54 057				

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069–RCI–SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SASU STEDIS
Adresse	21 RUE FREDERIC MISTRAL 38403 SAINT MARTIN D'HERES CEDEX
N° Siren	353261555

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	TotalEnergies SE
Adresse	2 PLACE JEAN MILLIER 92400 COURBEVOIE
N° Siren	542051180

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	1 972 808 943	Plafond de déductibilité (20 000€ ou ligne 1 x 5 %) ²	2	9 864 045
----------------------------------	---	---------------	---	---	-----------

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3	6 010
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	6 010
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3–ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	0
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7	0

II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	6 010
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	9 858 035

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5% du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou in-directement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069–RCI–SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069–RCI–SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France. Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572–SD.

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

STEDIS

III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁵	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁶		Excédents imputés ⁷		Excédents restant à imputer ⁸ (colonne 1 - colonne 3) 4
	1	2		3		
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	6 010
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	6 010
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	0
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60% sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁹	19	0
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹⁰	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹¹ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40%	23	3 606

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042–C–PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur le relevé de solde n° 2572–SD.

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ¹²

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

VI – UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 23</i>)	25	
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 24 – montant case 25 si case 24 > case 25</i>)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 25 – montant case 24 si case 25 > case 24</i>)	27	

⁵ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁶ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁷ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁸ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁹ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

¹⁰ Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

¹¹ Montant à reporter sur la déclaration n° 2069–RCI–SD.

¹² Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du 1 de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO
 (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ¹³	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁴	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹⁵ (colonne 1 - colonne 2)
	1	2	3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹⁶			TOTAL 31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042 de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ¹⁷			32

¹³ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁴ Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹⁵ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹⁶ Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

¹⁷ Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

STEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 177 408 EUR
Siège social : 21, rue Frédéric Mistral – 38400 Saint-Martin d'Hères
353 261 555 RCS GRENOBLE

(la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 MAI 2022

PROCES-VERBAL

Le 12 mai 2022, à 11h00, la société :

TOTALENERGIES MARKETING FRANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 EUR
Siège social : 562, avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE
531 680 445 RCS NANTERRE

Associé Unique de la Société STEDIS,

Représentée par Monsieur Xavier PINATELLE, dûment habilité,

Après avoir constaté que le Cabinet ERNST&YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement avisé de la présente consultation,

A pris les décisions suivantes :

I - ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice 2021
2. Affectation du résultat de l'exercice
3. Conventions visées à l'article L227-10 et suivants du code de commerce
4. Pouvoirs pour accomplir les formalités

II – DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

PREMIERE DECISION Approbation des comptes de l'exercice 2021

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et de ces rapports.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice soit un bénéfice de 2 522 225.95 EUR à concurrence de :

	EUR
Résultat de l'exercice	2 522 225.95
Majoré du report à nouveau	4 061.08
Bénéfice distribuable	2 526 287.03

✕

Affectation	EUR	Solde du compte Avant affectation	Nouveau solde Après affectation
Dividende	2 516 976	-	-
Report à nouveau	5 249.95	4 061.08	9 311.03
Total affecté	2 522 225.95		

Le dividende de l'exercice ressort à :

EUR	Dividende €	Nombre de titres	Dividende unitaire €
Exercice 2021	2 516 976	11 088	227,00

- Il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE EUR	TITRE EMIS	MONTANT UNITAIRE EUR
2020	1 319 472	11 088	119,00
2019	2 568 738	9 109	282,00
2018	3 434 093	9 109	377,00

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION Conventions visées à l'article L227-10 et suivants du code de commerce

Au titre de l'exercice écoulé, il n'existe ou n'a été conclue aucune convention intervenue directement ou par personne interposée entre la société et son dirigeant et relevant des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION Pouvoirs pour accomplir les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- aux PETITES AFFICHES, une marque de la société « LEXTENSO » dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi nord-1, Parvis de la Défense-92044 Paris La Défense (RCS Nanterre 552 119 455) à l'effet d'accomplir, y compris par voie électronique, les formalités de dépôt au Greffe et d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés
- à Messieurs Emmanuel DANESSE ou Sophie TOUZAIN, chacun pouvant agir séparément
- ainsi qu'à tous porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait

Pour faire tous dépôts, toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique.

**L'Associé Unique
TOTAL MARKETING FRANCE**

M. Xavier PINATELLE

STEDIS SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 177 408 EUR
Siège Social – 21 rue Frédéric Mistral
38400 – SAINT MARTIN D'HERES
353 261 555. RCS Grenoble

DECISION ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 mai 2022

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU PRESIDENT

EXERCICE 2021

Monsieur l'Associé Unique,

Nous vous rendons compte de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé et soumettons à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2021, le présent rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la Loi.

I - SITUATION ET ACTIVITE

- STEDIS a réalisé en 2021 un volume de 1 716 km³, soit une baisse de -18% par rapport au volume 2020 de 2 098 km³.
- La MCV de STEDIS 2021 est de 13 501 k€
- La MCVU est de 7.9 €/m³ en 2021 versus 5.87 €/m³ en 2020 et vs 4.80 €/m³ au Budget 2021
- La MCV carburant est de 12 425 k€
- La MCV pour l'activité CEE est de 686 K€ et la refacturation Back office CEE de 1 060 K€
- La MCV pour l'activité IOT est de 390 K€ et la refacturation Back office IOT de 374 K€
- STEDIS maîtrise ses frais fixes qui sont en ligne avec la PC 2021 et inférieurs à 2020 (7 961k€ vs PC21 à 7 894 K€ et RE20 9 068 K€)
- Les produits financiers sont toujours au plus bas avec des taux d'intérêt qui n'ont cessé de s'éroder depuis 2014, et sont mêmes négatifs depuis 2018.
- Les ventes e-boutique sont en hausse avec un CA à 96 K€ avec une MCV de 16 k€.
- Le R.O net atteint 2.5 M€ en 2021, pour un budget 2021 à 2.3 M€ et un réel 2020 à 1.3 M€.

Pour mémoire, le TRIR se maintient à 0.

1.1- Volumes

En Km ³	Volumes 2021	Volumes 2020	Evolution
Ventes d'essences	380	400	-5 %
Ventes de Gasoil	1 300	1 654	-21%
Vente de FOD	4	10	-60%
Vente d'ADBlue	32	34	-6%

1.2- Faits marquants de l'exercice

- CA : Baisse du chiffre d'affaires de -5% avec un effet volume de -16% et un effet prix de +11% :

Effet Volume :

- Suite pandémie COVID-19 (très marqué sur le premier semestre)
- Tensions sur la ressource sur le 2^e semestre (choix de la Compagnie sur la répartition de la ressource en sortie de pandémie)

Effet Prix :

- Suite tension sur le marché

L'assouplissement des mesures sanitaires et le soutien de TotalEnergies à hauteur de 2.2 M€ ont permis une reprise de nos ventes dès le mois de juin 2021.

- CESSION CREANCE : Des cessions de créances sont faites tous les trimestres au factor CACIB pour un montant maximal de 35 millions par cession. Elles ont atteint les montants suivants : 14m€ au 31/03/21, 25 m€ au 30/06/21, 27m€ au 30/09/2021, et 8 m€ au 31/12/21.

- IT : Poursuite de l'harmonisation des différentes interfaces suite à la fusion notamment : Donneur d'ordre unique vis-à-vis de TotalEnergies, déclaration en sous douane commune pour les 3 activités, outil B.I unique et Salesforce en-cours.

- STOCK IOT : Une dépréciation des stocks IOT de 1.1 M€ a été comptabilisée sur 2021 en prévision notamment du remplacement à faire sur les batteries des boîtiers. En effet, une analyse réalisée par notre partenaire SAFT a montré une décharge anormale des batteries portant la durée de vie de nos boîtiers bien en deçà de 5 ans (durée prévue dans le cahier des charges).

1.3- Immobilisations

En KEUR	Montant 2021	Montant 2020	Evolution
Investissements *	1 318	1 563	-16%

- ✓ Les investissements concernent des investissements incorporels dans nos S.I pour 868 K€
- ✓ Les investissements corporels représentent 450 K€.
- ✓ En outre, il a été cédé 400 EUR de titres SAGESS durant l'année 2021.
- ✓ Mise au rebut pour 447 K€ de logiciels obsolètes (100% amortis), 242 K€ de matériel de bureau et mobilier informatiques hors service, et 105 k€ d'IOT ISWIP (ancienne technologie).

1.4- Personnel

	Nombre Exercice N	Nombre Exercice N-1	Evolution
Effectif salarié moyen	76	78	-2



II - SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

La situation au 31/03/22 est la suivante pour STEDIS :

Volume : 312 km³ vs 504 km³ au BU22

MCV : 6 679 k€ vs 2 866 k€ au BU22

MCVu : 21.40 €/m³ vs 5.69 €/m³ vs BU22

Un début d'année très faible en volume mais très bon en marge (le peu de molécules disponibles sont très bien valorisées)

Peu de ressources en GO et en Essences et de nombreuses restrictions de ventes en E85

Marché très haussier en mars (suite crise en Ukraine) avec des variations de prix importantes et brutales tous les jours. Quelques problèmes d'affrètement pénalisent l'activité en livré.

Mise en place de l'opération « Aide de l'état à 15cts du litre » dans les prix (-150€/m³) à compter du 28/3/22.

- Sur l'activité GMS : Volume à fin mars 2022 : 181 km³, MCV de 3 248 K€ et MCVu à 18 €/m³
- Sur l'activité TRM : Volume à fin mars 2022 : 119 km³, MCV de 2 894 k€ et MCVu à 24 €/m³
- Sur l'activité INSTAVRAC : Volume à fin mars : 12 km³, MCV de 278 k€ et MCVu à 23 €/m³

Le RO NET atteint à fin mars 2022 : 2 653 k€ vs BU 22 à 132 k€

III - PERSPECTIVES (n+1)**3.1- Stratégie**

Le budget 2022 affiche un volume à 2 229 Km³ avec une stratégie commerciale orientée « Value over Volume »

1. Défendre et optimiser le cœur de métier historique :
 - Utiliser nos positions pour optimiser les marges « Value over Volume »
 - Développer les volumes d'Excellium et HVO
 - Optimiser le cash et chaque fin de trimestre les cessions de créances
 - Recentrer notre compétitivité sur nos points de ressource les plus rentables
 - Consolider nos gros clients en contrats Platts Excellium
2. Développer des relais de croissance (Produits et Services) :
 - Développer des offres de prix adaptées à chaque segment de clientèle
 - Développement des CEE accompagnant la vente d'Excellium et des ETI
 - Canal web pour préparer l'avenir et capter de nouveaux volumes B2B - (Instavrac)
 - Les offres IOT (Findit / Digicuves / LubPilot .../...)
 - Développer le GNC
 - Apporteur d'affaires : Solaires/Hydrogène/Bornes électriques
3. Adapter nos structures :
 - Organisation permettant d'améliorer notre compétitivité tout en conservant un service de qualité

► Stratégie TotalEnergies en évolution : Baisse des émissions CO₂ par le développement de nouveaux produits et services liés aux énergies décarbonées. STEDIS s'inscrit dans une logique globale de la Compagnie concernant les énergies décarbonées (solaire, hydrogène, bornes électriques) et se positionne comme apporteur d'affaires. Renforcer notre rôle de partenaire de référence de nos clients dans leur transition énergétique = Engager les prochaines étapes de la transformation

► Développement des relais de croissance CEE, IOT, des produits à fortes valeurs ajoutées (Excellium, HVO) et d'une offre de prix ciblée par client.

► Elaboration d'une nouvelle feuille de route des IOT avec pour objectif d'un EBE à l'équilibre d'ici 2 ans et d'un RO positif d'ici 3 ans.

► STEDIS est un apporteur de cash pour la compagnie, en complément de sa fonction de créateur de valeur sur ses marchés, amortisseur pour SLF et de diviseur de coûts historique.

► Centricité clients : La centricité client c'est l'affaire de tous !, Culture Client, Vision LT, Relationnel, Data, Digitalisation de la relation commerciale / Instavrac

Au niveau IT :

► Les logiciels de ventes GMS et TRM (AS400 renommé Phénix) continuent d'opérer séparément. Un projet de nouvel SI est en cours.

► Travail de développement d'un Salesforce commun des deux pôles GMS et TRM (Intégré le marché TRM dans le Salesforce de la GMS et d'Instravrac).

3.2- Investissements

	Montant en KEUR
Budget prévisionnel des investissements (PC 2022)	1 269
Programmes d'investissements	
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	
<i>SUPPORT</i>	105
<i>CEE</i>	0
<i>IOT</i>	180
<i>COMMERCE</i>	398
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	
<i>MATERIELS</i>	45
<i>TRAVAUX</i>	431
<i>MOBILIER</i>	15
<i>IOT</i>	95
<i>COMMERCE/AD BLUE</i>	0

IV - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Concernant les participations, nous vous apportons les informations suivantes :

Prises de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a cédé les participations suivantes :

Dénomination	Nb de titres cédés	Nb de titre acquis	%
SAGESS	25	0	-4.5%

La participation de STEDIS dans cette société représente 527 titres ou 3.51% au 31/12/2021.



V – SOCIETES CONTROLEES

La société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce

VI - INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

Répartition du capital

Le capital social est divisé en 11 088 actions au nominal de 16 EUR.

La répartition du capital est restée inchangée au cours de l'exercice.

La société n'est pas cotée en bourse. Conformément à l'art L 233-13 C.com, nous vous indiquons ci-après l'identité de l'Associé Unique détenant 100% du capital social ou des droits de vote :

Associé Unique	Actions	%
TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	11 088	100

VII - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

7.1- Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

La société n'établit pas de comptes consolidés.

	EUR
Chiffre d'affaires	1 972 808 943
Total du Bilan	137 978 528
Capital social	177 408
Réserve légale	17 741
Capitaux propres	7 002 024

EUR	PRODUITS	CHARGES	RESULTAT 2021	RESULTAT 2020
Exploitation	1 973 931 206	1 970 210 642	3 720 564	1 610 332
Financier	107 450	73 646	33 804	453 636
Exceptionnel	48 146	271 953	-223 806	-216 637
Impôt sur le bénéfice	0	1 008 336	-1 008 336	-529 554
Total de l'exercice	1 974 086 802	1 971 564 576	2 522 226	1 317 777

7.2- Information relative aux délais de paiement des fournisseurs et clients (Article D441-4 C.com)

Conformément à l'article D. 441-4-1 du Code de commerce, le tableau ci-dessous a été établi pour la publication d'informations sur les délais de paiement de la société pour l'exercice 2021

	Fournisseurs						Clients					
	Article D.441-1-1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-1-2* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement ou non comptabilisées												
Nombre de factures concernées	903					124	1511					154
Montant total des factures concernées TTC	10 774 017,96	484 227,12	94 873,71	838,36	152 999,69	731 262,16	34 282 008,71	4 265 425,68	422 249,48	3 473,99	210 483,69	4 901 632,84
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1,49%	0,07%	0,01%	0,00%	0,02%	0,10%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							1,45%	0,18%	0,02%	0,00%	0,01%	0,21%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures concernées	0						43					
Montant des factures concernées	0						1113000,55					

7.3 - Prêts interentreprises à moins de deux ans consentis par la société (article L.511-6 du Code Monétaire et Financier)

Au 31 décembre 2021, la société n'a aucun prêt en cours consenti en vertu du 3bis de l'article L. 511-6 du Code Monétaire et Financier.

7.4- Réserve légale (article L 232-10 C.com)

L'obligation légale de doter la réserve légale prévue à l'article L 232-10 du Code de commerce est de 10 % du capital soit 17 740.08 EUR, Ce montant est atteint.

7.5- Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 2 522 225.95 EUR.

7.6- Affectation du résultat

Si vous êtes d'accord sur la présentation du bilan et du compte de résultat tels qu'ils sont établis, nous vous proposons, d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Le bénéfice de 2 522 225.95 EUR compte tenu d'un report à nouveau antérieur de 4 061.08 EUR, laisse apparaître un résultat disponible de 2 526 287.03 EUR :



	EUR
Résultat de l'exercice	2 522 225.95
Majoré du report à nouveau	4 061.08
Bénéfice distribuable	2 526 287.03

Le Président indique qu'il sera proposé à l'Associé Unique d'affecter le bénéfice de l'exercice ci-dessus de la manière suivante :

Affectation	EUR	Solde du compte avant affectation	Nouveau solde Après affectation
Réserve légale	0	17 740.80	17 740,80
Dividende	2 516 976	-	-
Report à nouveau	5 249.95	4061.08	9311.03
Total affecté	2 522 225.95		

Le dividende de l'exercice ressort à :

EUR	Dividende €	Nombre de titres	Dividende unitaire €
Exercice 2021	2 516 976	11 088	227,00 €

7.7- Distribution de dividendes des trois derniers exercices (article 243 bis du CGI).

Afin de répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, nous rappelons le montant du dividende distribué pour chacun des 3 derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE EUR	TITRE ÉMIS	MONTANT UNITAIRE EUR
2020	1 319 472.00	11 088	119.00
2019	2 568 738,00	9 109	282,00
2018	3 434 093,00	9 109	377,00

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice qui vous sont présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée.

7.8- Dépenses et frais généraux non déductibles fiscalement - dépenses somptuaires

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2021 prennent en charge une somme de 30 726 EUR correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (Crédit-bail automobile excédentaire, dons aux associations et TVTS).

7.9- Situation des capitaux propres

Les capitaux propres ne sont pas inférieurs à la moitié du capital social.

VIII - CONTROLES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre de sa mission, le Commissaire aux Comptes a établi un rapport sur les comptes de l'exercice.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la Société ne comprenant qu'un seul associé, le Commissaire aux Comptes n'a pas l'obligation d'émettre un rapport spécial sur les opérations visées par l'article L 227-10 du Code de commerce. Lesdites conventions, s'il en existe, sont approuvées par l'Associé Unique en même temps que les comptes annuels.

Enfin, depuis la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'ont plus à être communiquées au Commissaire aux Comptes et à l'Associé.

IX - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES – AUTORISATION

Aucune limitation prévue dans les statuts.

Le montant des cautions, avals et autres garanties données par le Président au titre de l'exercice écoulé s'est élevé à 0 EUR.

X - ACTIONNARIAT SALARIE – OBLIGATION TRIENNALE

L'actionnariat salarié est de 0 %.

La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 dite « de simplification et d'amélioration de la qualité du droit » a supprimé l'obligation triennale dès lors que la société qui contrôle STEDIS au sens de l'article L. 233-16 du Code commerce a elle-même mis en place un dispositif d'épargne salariale.

Le Groupe TotalEnergies ayant mis en place un dispositif d'épargne salariale dont peuvent bénéficier l'ensemble des salariés, STEDIS est donc désormais dispensée de cette obligation triennale.

XI - SITUATION DU MANDAT DU PRESIDENT

Le mandat de Président n'arrive pas à expiration avec la présente décision. Son mandat de 3 exercices expirera à l'issue de la décision de l'Associé unique qui se réunira en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

	Noms Prénoms	âge à la clôture de l'exercice	1ère nomination	expiration du mandat en cours
M.	PINATELLE Xavier	49 ANS	08/09/2021	AG 2024 sur les comptes 2023

XII - SITUATION DES MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration avec la présente décision.

Nommés par décision du 17 mai 2017, leurs mandats de 6 exercices expireront à l'issue de la décision de l'Associé Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les commissaires aux comptes de votre société sont :

Titulaire	Suppléant
ERNST & YOUNG et AUTRES 1 place des Saisons 92400 – COURBEVOIE	AUDITEX Tour Ernst et Young Faubourg de l'Arche 92037 – PARIS LA DEFENSE Cedex

Si vous l'acceptez, nous vous demandons de voter les résolutions (décisions) soumises à votre

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

LE PRESIDENT
Xavier PINATELLE



Stedis

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Stedis

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Stedis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Stedis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Michaël Lafarge

COMPTES ANNUELS

STEDIS

Société par actions simplifiée unipersonnelle

21 RUE FREDERIC MISTRAL 38403 SAINT MARTIN D'HERES CEDEX

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions,brevets et droits similaires	4 572 066	3 479 319	1 092 746	1 580 961
Fonds commercial	4 167 137	0	4 167 137	4 167 137
Autres immobilisations incorporelles	2 592 966	1 681 428	911 538	708 172
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	11 332 168	5 160 747	6 171 421	6 456 270
Terrains	85 110	0	85 110	85 110
Constructions	1 871 067	1 395 039	476 028	509 007
Installations techniques, matériel	1 225 596	857 871	367 725	496 806
Autres immobilisations corporelles	911 999	680 449	231 550	239 204
Immobilisations en cours	0	0	0	5 625
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	4 093 773	2 933 359	1 160 414	1 335 752
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	12 396	0	12 396	12 796
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	2 614	0	2 614	2 614
TOTAL immobilisations financières	15 010	0	15 010	15 410
Total Actif Immobilisé (II)	15 440 951	8 094 106	7 346 845	7 807 431
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	3 831 111	1 106 310	2 724 801	3 894 431
TOTAL Stock	3 831 111	1 106 310	2 724 801	3 894 431
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	61 609 233	1 599 401	60 009 831	70 268 750
Autres créances	59 482 967	0	59 482 967	68 409 840
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	121 092 200	1 599 401	119 492 798	138 678 590
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	8 381 572	0	8 381 572	26 916 340
TOTAL Disponibilités	8 381 572	0	8 381 572	26 916 340
Charges constatées d'avance	32 512	0	32 512	52 788
Total Actif Circulant (III)	133 337 394	2 705 711	130 631 683	169 542 149
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	148 778 345	10 799 817	137 978 528	177 349 581

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 0	177 408	177 408
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		4 166 922	4 166 922
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		17 741	14 574
Réserves statutaires ou contractuelles		113 666	113 666
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves		131 407	128 240
Report à nouveau		4 061	8 923
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		2 522 226	1 317 777
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		7 002 024	5 799 270
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		664 000	591 847
Provisions pour charges		1 112 940	2 086 404
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		1 776 940	2 678 251
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18 519	40 370
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	321 444	372 360
TOTAL Dettes financières		339 963	412 730
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		31 775 833	53 186 179
Dettes fiscales et sociales		96 251 799	114 742 636
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		326 409	500 914
Autres dettes		455 559	29 601
TOTAL Dettes d'exploitation		128 809 600	168 459 329
Produits constatés d'avance		50 000	0
TOTAL DETTES (IV)		129 199 563	168 872 060
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		137 978 528	177 349 581

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	1 972 268 011	50 632	1 972 318 643	2 077 024 674
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	490 300	0	490 300	537 876
Chiffres d'affaires nets	1 972 758 311	50 632	1 972 808 943	2 077 562 550
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			23 333	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 073 444	720 423
Autres produits			25 485	47 520
Total des produits d'exploitation (I)			1 973 931 206	2 078 330 493
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 889 642 764	1 976 958 677
Variation de stock (marchandises)			-129 633	-168 478
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			346 091	140 672
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			71 653 685	91 207 819
Impôts, taxes et versements assimilés			447 285	357 977
Salaires et traitements			3 808 342	4 079 529
Charges sociales			1 557 514	1 819 280
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	1 608 168	1 530 327
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 118 365	41 064
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	72 153	220 060
Autres charges			85 908	533 234
Total des charges d'exploitation (II)			1 970 210 642	2 076 720 160
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 720 564	1 610 332
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			106 972	454 753
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			477	30 257
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			107 450	485 010
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			73 646	31 374
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			73 646	31 374
RÉSULTAT FINANCIER			33 804	453 636
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			3 754 368	2 063 968

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	43 896	25 430
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 250	5 570
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	48 146	31 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	40	94 159
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	109 202	134 872
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	162 711	18 606
Total des charges exceptionnelles (VIII)	271 953	247 637
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-223 806	-216 637
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	1 008 336	529 554
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 974 086 802	2 078 846 502
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 971 564 576	2 077 528 725
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	2 522 226	1 317 777

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

STEDIS

Le total du bilan au 31/12/2021 est 137 978 528 €
et le compte de résultat dégage un résultat net de : 2 522 226 €

L'exercice 2021 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes et méthodes comptables conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, et notamment les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatifs au Plan Comptable Général (en particulier le règlement ANC 2016-07). L'application du règlement ANC n° 2018-01 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs n'a pas entraîné de modification dans la présentation des comptes de Stedis et dans leur comparabilité.

Lorsque des adaptations spécifiques à l'industrie pétrolière existent et qu'elles ne dérogent pas au règlement CRC, la société applique le plan comptable professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures.

I - Faits caractéristiques

La société EGEDIS a fusionné avec la société STELA, autre filiale de TotalEnergies, au 01/06/2020 par fusion-absorption et a procédé à un changement de dénomination sociale pour devenir STEDIS. Cette fusion a été faite comptablement au 01/01/2020. Les activités de ventes de carburants aux transporteurs et aux magasins de la grande distribution sont regroupées sur Saint Martin d'Hères. Le pôle de compétence dédié aux opérations de Back Office des Certificats d'Economie d' Energie (CEE) de l'activité transport et le pôle dédié au développement des objets connectés (IOT) restent basés à Albi.

Covid 19

L'activité de l'entreprise a été impactée de manière directe ou indirecte par la pandémie de Covid-19 à partir de mars 2020, ce qui a conduit à des adaptations dans la conduite et la gestion des opérations. Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 selon le principe de continuité de l'exploitation, notamment grâce à sa capacité génératrice de cash-flow ou sa capacité de financement.

Cession de créances

Il a été mis en place en 2020, suite à la demande de la Compagnie TotalEnergies, une cession de créances trimestrielle avec le factor CACIB pour un montant maximal de 35 millions par trimestre. La première cession a eu lieu au 30/09/2020 et depuis, des cessions sont faites tous les trimestres.

Conflit en Ukraine

Le conflit Ukraine / Russie débuté en février 2022 n'a pas d'impact sur l'activité de STEDIS sur les comptes 2021.

II - Changement de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

III - Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément au PCG, en particulier :

- Respect de la règle de prudence,
- Hypothèse de continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Respect du principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans leur coût de production.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou le mode dégressif pour le matériel informatique.

Conformément au règlement CRC n° 2002-10, les amortissements des biens sont calculés en fonction de leur durée d'utilité, soit principalement :

Logiciels	3 ans
Batiments	20 ans
Agencements batiments	10 ans
Installations spécifiques sur sol d'autrui	3 à 10 ans
Installations générales, agencements et	4 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans
IOT : objets connectés	5 ans
Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Les dotations aux amortissements des biens de toutes les catégories ci-dessus se trouvent dans le poste des dotations d'exploitation sur immobilisation (ligne GA) du compte de résultat.

Aucune immobilisation ne nécessite l'application de la méthode des composants.

Les éléments constitutifs des fonds commerciaux ne sont pas amortis. La valeur des Fonds de Commerce au 31/12/21 est de 4 167 136 €uros.

Leur valeur d'utilité est déterminée à la clôture de l'exercice par un test de dépréciation selon les perspectives de cash-flow futurs et si cette valeur était inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation du montant de la différence serait comptabilisée.

Lorsque la valeur d'usage d'un actif immobilisé devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

En 2021, des amortissements exceptionnels ont été comptabilisés à hauteur de 163 k€ pour les trackers/tags de nature ISWIP pour le totalité de leur VNC restante soit par rebut pour 32 k€ soit par amortissement anticipé pour ceux utilisés seulement pour des tests (car technologie dépassée) pour 131 k€.

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les prêts, dépôts et créances immobilisées ont été évalués à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, il est constitué une dépréciation.

Stocks et encours

La société utilise les réserves de la Compagnie TotalEnergies ; de ce fait, aucun stock propre de produit pétrolier n'est comptabilisé au bilan.

STEDIS sous-traite le stockage des marchandises de sa boutique en ligne : au moins un inventaire annuel est fait par la société de sous traitance et est contrôlé par STEDIS. Le seuil de tolérance d'écart de stock est fixé à 1%.

L'inventaire du stock d'objets connectés (IOT) a été réalisé au 31/12/21 et sa valeur est de 3 426 270 €. Une écriture de perte exceptionnelle sur stock a été passée pour 76 k€ en compte 678900.

Une provision pour dépréciation des stocks d' IOT pour 1 106 310 € a été comptabilisée suite au résultat d'une analyse sur les batteries faite en décembre 2021 qui a décelé un très fort niveau d'auto-décharge des batteries réduisant leur durée de vie de -20% à -80%.

Le stock de DIGICUVES est de 300 183 € au 31/12/2021.

Créances

Les créances figurent au bilan pour leur valeur nominale. Les créances considérées à risque, ainsi que les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation .

Provisions pour risques et charges

Celles-ci n'appellent aucune remarque particulière, à l'exception de :

- la provision pour stocks de réserve dont le calcul a été fait en fonction des mises à la consommation des douze derniers mois et sur la base du taux de 29.5%

- la provision pour indemnité de fin de carrière est calculée par un Cabinet d'actuariat WTW (Willis Towers Watson) diligenté par la Compagnie TotalEnergies.

Il est précisé que la norme comptable IAS 19 est appliquée avec la méthode " Projected Unit Crédit - Service Prorate" :

- Calcul des droits à indemnités : suivant Convention Collective Nationale des Entreprises du Négoce et de Distribution de Combustibles et de Produits Pétroliers

- Calcul de la probabilité de présence à l'échéance : rotation annuelle de 10,7% jusqu'à 56 ans pour les cadres et 10,4% jusqu'à 46 ans pour les non-cadres avec départ à 62 ans.

- Calcul de la probabilité de survie : INSEE 2000-2002 Décalée Hommes / Femmes

- Calcul de la revalorisation des salaires : 1,8% par an d'ancienneté

- Calcul d'actualisation : 0% par an

- Calcul annuel d'inflation : 1,5% par an

Intégration fiscale

STEDIS fait partie du périmètre d'intégration fiscale formée par TotalEnergies SA et les filiales qu'elle détient à plus de 95%. La société est intégrée fiscalement depuis l'exercice ouvert le 1er janvier 2005, conformément aux dispositions de l'art 223 A du C.G.

La deuxième conception est retenue pour la répartition de l'impôt : chaque filiale supporte son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

La société STEDIS verse à la Société Total Energies SA à titre de contribution au paiement de l'Impôt sur les sociétés du Groupe et des Contributions Additionnelles de toute nature assises sur cet impôt, et quel que soit le montant effectif dudit impôt et des dites contributions, une somme égale à l'impôt et aux contributions qui auraient grevé son résultat si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société aurait bénéficié en l'absence d'intégration

Compte personnel de formation

Le droit individuel à la formation a été remplacé au 01/01/2015 par le CPF, compte personnel de formation. Il permet à chaque salarié d'acquérir un crédit d'heures de formation utilisable à son initiative, avec accord de l'employeur sur le choix de la formation.

Il est d'une durée de 24 heures par an jusqu'à 120 heures puis de 12 heures par an avec un plafond de 150 heures

Le CPF est géré par le salarié, aucun décompte n'est tenu par l'employeur.

IV) Autres informations

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, modifiée par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, oblige les personnes morales qui mettent à la consommation des carburants automobiles à faire des économies d'énergie.

Ce cadre réglementaire a été complété par l'article 30 de la loi n°2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte créant notamment une nouvelle obligation d'économie d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique, dans le cadre du dispositif CEE. Dans ce cadre, la loi d'août 2015 a créé un article L221-1-1 dans le code de l'énergie permettant aux obligés de se libérer de cette nouvelle obligation notamment en acquérant des CEE provenant d'opérations au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique,

L'article 14 de la loi de 2005 précitée, modifié par l'article 78 de la loi du 12 juillet 2010 précitée, offre aux obligés, la possibilité de se libérer de ses obligations en se regroupant au sein d'une structure assurant la mise en place d'actions collectives visant à atteindre les objectifs d'économies d'énergie. Ainsi, STEDIS en tant qu'obligé, a transféré son obligation d'économie d'énergie en payant à la structure collective TotalEnergies Marketing France SA une cotisation de 67 764 807 Euros en 2021.

Politique et programme de conformité

La Société a mis en oeuvre :

le Programme de Conformité Anti-corruption conformément à la loi Sapin 2 et en application duquel elle a désigné un Responsable Conformité,
le Programme de Conformité de lutte contre la fraude,
le Programme de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et
le Programme de Conformité Sanctions économiques et Export control
lesquels Programmes intègrent les valeurs éthiques de la Société.

La Société rappelle ici que, tant en matière de lutte contre la fraude et la corruption qu'en matière de respect du droit de la concurrence, la Société prône le principe de tolérance zéro à l'égard d'éventuelles infractions.

La Société rappelle également le strict respect des lois et réglementations sanctions économiques et contrôles des exportations qui lui sont applicables.

Ses collaborateurs sont régulièrement sensibilisés et formés à ces sujets.

Taux de délégation de l'obligation légale de stocks stratégiques

Historique :

Historique : Jusqu'au 30 septembre 2012, Egedis s'acquittait pour partie de son obligation de stockage stratégique en déléguant 56% de son obligation légale au Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) qui a pour mission la constitution et la conservation de stocks stratégiques de pétrole brut et de produits pétroliers.

Le 1er octobre 2012, Egedis a augmenté le taux de délégation de son obligation légale auprès du CPSSP pour le porter à 90%.

Le 1er décembre 2016, Egedis a à nouveau diminué le taux de délégation de son obligation légale auprès du CPSSP pour le porter à 56% ; les 34% restants étant couvert par TotalEnergies Raffinage Marketing et les 10% restants toujours par TotalEnergies Marketing France.

A ce jour :

STEDIS a donc repris au 01/01/21, pour son obligation de stock stratégique, les mêmes taux de délégation pour sa couverture selon la répartition suivante : auprès du CPSSP pour 56%, auprès de TERF pour 34 % et auprès de TEMF pour 10% .

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société Egedis

STEDIS est détenue à 100% par TotalEnergies Marketing France SA et est intégrée globalement dans les comptes de la société TotalEnergies SA :

TotalEnergies SA , 2 place Jean Miller, La défense 6, 92400 COURBEVOIE 542 051 180 RCS Nanterre

Crédits d'impôt

Le crédit d'impôt antérieur à 2020 pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de STELA pour 67 218€ a été déduit de l'impôt sur les bénéfices dû par STEDIS sur l'exercice 2020 en mai 2021. Stedis n'a donc plus de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Le crédit d'impôt Mécénat antérieur à 2020 de Stela pour 3420 € et le crédit d'impôt Mécénat de STEDIS de 2020 pour 3 540 € ont également été déduits de l'IS 2020 en mai 2021. Le crédit d'impôt Mécénat 2021 de STEDIS sera déduit sur l'IS 2021 en mai 2022 pour 3606 €.

V) Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Ces compléments sont détaillés dans les pages suivantes et portent sur :

Les immobilisations

Les amortissements

Les dépréciations et les provisions

Les créances et dettes

Les éléments concernant les entreprises liées

Les charges à payer

Les produits à recevoir

Les charges et produits constatées d'avance

Le nombre et la valeur nominale des composantes du capital social ainsi que sa répartition par associés

Variation des capitaux propres

Affectation du résultat de l'exercice précédent et distribution de réserves

Ventilation du chiffre d'affaires

Produits et charges exceptionnels

Impôts sur les bénéfices

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	10 911 696	0	867 759	
	Terrains	85 110	0	0	
Constructions	Sur sol propre	104 323	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 726 189	0	40 555	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	999 259	0	332 037	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	179 281	0	30 753	
	Matériel de transport	8 290	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	889 858	0	46 560	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
	Immobilisations corporelles en cours	5 625	0	0	
	Avances et acomptes	0	0	0	
TOTAL (III)		3 997 935	0	449 904	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	12 796	0	0	
	Autres titres immobilisés	0	0	0	
	Prêts et autres immobilisations financières	2 614	0	0	
TOTAL (IV)		15 410	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14 925 041	0	1 317 664	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	447 287	11 332 168	0
	Terrains	0	0	85 110	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	104 323	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et	0	0	1 766 745	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	105 699	1 225 596	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements	0	0	210 034	0
	Matériel de transport	0	0	8 290	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	242 742	693 675	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	5 625	0	0	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL (III)		5 625	348 442	4 093 773	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	400	12 396	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	2 614	0
TOTAL (IV)		0	400	15 010	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		5 625	796 129	15 440 951	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		4 455 427	1 151 932	446 612	5 160 747		
Terrains		0	0	0	0		
Constructions	Sur sol propre	104 323	0	0	104 323		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	1 217 182	73 534	0	1 290 716		
Installations techniques, matériels et outillages		502 453	428 984	73 566	857 871		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	112 602	14 636	0	127 237		
	Matériel de transport	8 290	0	0	8 290		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	717 333	69 586	241 998	544 922		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		2 662 183	586 740	315 563	2 933 359		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7 117 610	1 738 672	762 175	8 094 106		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	120 000	0	0	120 000
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	471 847	72 153	0	544 000
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	2 086 404	0	973 463	1 112 940
TOTAL (II)	2 678 251	72 153	973 463	1 776 940
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	1 106 310	0	1 106 310
Provisions sur comptes clients	1 677 061	12 055	89 715	1 599 401
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	1 677 061	1 118 365	89 715	2 705 711
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 355 312	1 190 518	1 063 178	4 482 652
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 190 518	1 063 178	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			0	0	0
Prêts			0	0	0
Autres immos financières			2 614	0	2 614
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			2 614	0	2 614
Clients douteux ou litigieux			1 113 001	1 307	1 111 694
Autres créances			60 496 232	60 496 232	0
Créances représentatives de titres prêtés			0	0	0
Personnel et comptes rattachés			37 741	37 741	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			0	0	0
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfiques		0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée		3 425 616	3 425 616	0
	Autres impôts		0	0	0
	Etat - divers		0	0	0
Groupes et associés			55 878 845	55 878 845	0
Débiteurs divers			140 765	140 765	0
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			121 092 200	119 980 506	1 111 694
Charges constatées d'avance			32 512	32 512	0
TOTAL DES CREANCES			121 127 325	120 013 018	1 114 308
Prêts accordés en cours d'exercice			0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			0		
Prêts et avances consentis aux associés			0		
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles		0	0	0	0
Autres emprunts obligataires		0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		18 519	18 519	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine		0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers		287 360	0	287 360	0
Fournisseurs et comptes rattachés		31 775 833	31 775 833	0	0
Personnel et comptes rattachés		1 408 153	1 408 153	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		419 602	419 602	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	25 279 282	25 279 282	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0
	Autres impôts	69 144 761	69 144 761	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		326 409	326 409	0	0
Groupes et associés		34 084	34 084	0	0
Autres dettes		455 559	455 559	0	0
Dette représentative de titres empruntés		0	0	0	0
Produits constatés d'avance		50 000	50 000	0	0
TOTAL DES DETTES		129 199 563	128 912 203	287 360	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice		0			

Détermination du résultat fiscal

LIBELLE	Montant
Bénéfice comptable de l'exercice	2 522 226
Avantages personnels non déductibles	0
Amortissements excédentaires et autres non déductibles	17 328
Autres charges et dépenses somptuaires	0
Taxe sur les voitures particulières des sociétés	7 388
Somme des lignes WD à WG	24 716
Provisions et charges à payer non déductibles	288 060
Charges à payer liées à des états non coopératifs non déductibles	0
Amendes et pénalités	0
Impôt sur les sociétés	1 008 336
Quote-part des bénéfices d'une société de personne ou GIE	0
Quote-part des résultats bénéficiaires visés par l'article 209B du CGI	0
Total des quotes-parts des bénéfices	0
Moins values nettes à long terme - taux de 15%	0
Moins values nettes à long terme - taux de 0%	0
Moins values nettes à long terme - taux de 16,5 puis 19%	0
Plus-values nettes à court terme	0
Plus-values soumises au régime des fusions	0
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM	0
Quote-part de 10% des plus-values à taux zéro	0
Réintégrations diverses	6 010
Intérêts excédentaires par rapport au taux de référence prévu à l'article 39-1 3° du CGI	0
Intérêts non déductibles en application du dispositif de lutte contre la sous-capitalisation	0
Total Réintégrations	3 849 348
Perte comptable de l'exercice	0
Quote-part dans les pertes réalisées par une société de personnes ou un GIE	0
Provisions et charges à payer non déductibles	144 421
PVNLT imposées au taux de 15%	0
PVNLT imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	0
PVNLT imputées sur les déficits antérieurs	0
PVNLT imposées au taux de 0%	0
PVNLT imposées au taux de 16,5% (en 2008) puis 19% (en 2009 et s.)	0
PVNLT à 19% imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	0
PVNLT à 19% imputées sur les déficits antérieurs	0
Autres plus-values imposées au taux de 16,5% (en 2008) puis 19% (en 2009 et s.)	0
Autres plus-values imposées au taux de 19% imputées sur les déficits antérieurs	0
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée	0
Régime des sociétés mères et des filiales - Produit net des actions et parts d'intérêts	0
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les DOM TOM	0
Majoration d'amortissement	0
Abattement sur le bénéfice et exonérations	0
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM	0
Déductions diverses	54 057
Intérêts différés déductibles issus d'exercices antérieurs (sous-capitalisation)	0
Total Déductions	198 478
Déficit de l'exercice reporté en arrière	0
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	0
MVLI antérieures imputées sur les résultats de l'exercice	0
Résultat fiscal	3 650 870

Tableau d'affectation du résultat et renseignement divers

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT	Montant
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	8 923
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	1 317 777
Prélèvements sur les réserves	0
Total des origines	1 326 699
Affectations aux réserves - Réserve légale	3 166
Affectations aux autres réserves	0
Dividendes	1 319 472
Autres répartitions	0
Report à nouveau	4 061
Total des affectations	1 326 699

RENSEIGNEMENTS DIVERS	Montant
Engagements de crédit-bail mobilier	0
Engagements de crédit-bail immobilier	0
Effets portés à l'escompte et non échus	0
Sous-traitance	1 165 348
Locations, charges locatives et de copropriété	284 126
Personnel extérieur à l'entreprise	1 137 886
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	123 505
Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	0
Autres comptes	68 942 819
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	71 653 685
Taxe professionnelle, CET	102 124
Autres impôts, taxes et versements assimilés	345 161
Impôts, taxes et versements assimilés	447 285
Montant de la T.V.A. collectée	394 978 552
Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice ne constituant pas des immobilisations	390 477 072
Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008)	3 416 104
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition	0
Effectif moyen du personnel	76
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	1,17

Détermination de la valeur ajoutée

I – PRODUCTION DE L'ENTREPRISE	Montant
Vente de marchandises	1 972 317 124
Production vendue - Biens	
Production vendue - Services	491 819
Production stockée	0
Production immobilisée	0
Subventions d'exploitation	23 333
Autres produits de gestion courante	25 485
Transfert de charges	10 266
Redevances pour concession	0
Plus value de cessions	2 901
Rentrée sur créances amorties	0
TOTAL 1	1 972 870 929

II – CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS	Montant
Achats de marchandise	1 889 988 855
Variation de stock (marchandises)	-129 633
Achats de matières premières	
Variation de stock (matières premières)	0
Autres achats et charges externes	71 369 559
Loyers et redevances	0
Charges déductibles afférentes à la production immobilisée	0
Autres charges de gestion courante	85 908
Abandons de créances financiers	0
Moins values de cessions d'éléments d'actif	0
Taxe sur CA, Autres que la TVA	0
Fraction des dotations sur convention de location gérance	0
TOTAL 2	1 961 314 688

VALEUR AJOUTEE	11 556 241
-----------------------	-------------------

Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les		31/12/2021
	liées	avec un lien de participation	Dettes/créances représ. par effets de commerce
Avances et acomptes versés sur immobilisations			
Incorporelles			
Corporelles			
	0	0	0
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
	0	0	0
Créances			
Fournisseurs : avances et acomptes versés	82 394		
Créances clients et comptes rattachés	2 321 315		
Autres créances			
Capital souscrit appelé non versé			
	2 403 709	0	0
Disponibilités			
Comptes courants financiers	55 878 845		
	55 878 845	0	0
Dettes financières diverses			
Dettes rattachées à des participations			
Emprunts et dettes financières divers			
Comptes courants financiers			
	0	0	0
Clients : avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs	28 318 451		
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	34 084		
	28 352 535	0	0

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 560
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	20 596 962
Dettes fiscales et sociales	1 814 418
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	326 254
Total	22 739 194

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	1 908 031
Personnel et comptes rattachés	5 100
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	140 765
Disponibilités	
Total	2 053 896

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Crés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2021	Valeur nominale
Actions ordinaires	11 088	0		11 088	16
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	11 088	0	0	11 088	

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N. 1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	177 408						177 408
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	4 166 922						4 166 922
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	14 574	3 166					17 741
Réserves statutaires ou contractuelles	113 666						113 666
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	8 923		3 166	1 319 472	1 317 777		4 061
Résultat de l'exercice	1 317 777	2 522 226	1 317 777				2 522 226
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 799 270	2 525 392	1 320 943	1 319 472	1 317 777	0	7 002 024

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Projet d'affectation du résultat

Projet d'affectation du résultat	31/12/2021
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	4 061
Résultat de l'exercice	2 522 226
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES SOMMES DISTRIBUABLES	2 526 287
Affectation aux réserves :	
- légales	
- autres	
Dividendes	2 516 976
Autres répartitions	
Report à nouveau	9 311
TOTAL DES AFFECTATIONS	2 526 287

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	France	Export	Total exercice N
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	1 972 268 011	50 632	1 972 318 643
Production vendue biens	0	0	0
Production vendue services	490 300	0	490 300
Chiffres d'affaires nets	1 972 758 311	50 632	1 972 808 943

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Taux (%)	Impôt
Résultat courant	3 754 368		0
Résultat exceptionnel (y compris participation)	-223 806		0
Résultat comptable (avant IS)	3 530 562		0
Détail de l'impôt sur le résultat courant	Base	Taux (%)	Impôt
Résultat courant	3 754 368	27,50%	1 032 451
Total des réintégrations (dont :)	318 787	27,50%	87 666
TVS	7 388	27,50%	2 032
C3S 2021	215 908	27,50%	59 375
CREDIT BAIL AUTO EXCEDENTAIRE	17 328	27,50%	4 765
DON	6 010	27,50%	1 653
DOTATION IFC	72 153	27,50%	19 842
			0
Total des déductions (dont :)	198 478	27,50%	54 581
C3S 2020	144 421	27,50%	39 716
AUGMENTATION DE CAPITAL	54 057	27,50%	14 866
			0
			0
			0
			0
			0
TOTAL courant	3 874 677	27,50%	1 065 536
Détail de l'impôt exceptionnel	Base	Taux (%)	Impôt
Résultat exceptionnel (y compris participation)	-223 806	27,50%	-61 547
Total des réintégrations (dont :)			0
			0
			0
Total des déductions (dont :)			0
			0
			0
TOTAL exceptionnel	-223 806	0,00%	0
Imputation des déficits antérieurs	0	0,00%	0
TOTAL	3 650 871	31,00%	1 003 990

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

IS (3 650 871 * 27,5%)	1003990
CSB (3 650 871-763 000) X 3,30%	7953
Réduction Mécénat sur 6010 €	-3606
IS	<u>1 008 337</u>

VI - Engagements financiers et autres informations

Ces éléments sont constitués des données suivantes :

- Effectifs
- Engagements hors bilan

Effectifs

Effectif au 31 décembre	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	27	27	1	1	28	28
Agents de maîtrise	41	33			41	33
Employés et techniciens	12	14			12	14
Ouvriers					0	0
Autres					0	0
TOTAL	80	74	1	1	81	75

L'effectif moyen sur l'année 2021 est de : 76

Il est précisé que ces données sont des ETP (équivalents temps plein)

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
A.Total engagements liés à l'exploitation	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
B.Total engagements liés au financement	0	0	0	0
Caution de TOTAL MARKETING France donnée aux Douanes	287 942 649		287 942 649	
Caution de PAN INSURANCE donnée au CPSSP	2 181 000		2 181 000	
Caution de CGEC donnée à la SAGESSE	17 410 000		17 410 000	
Cession de créances au 31/12/21 à CACIB	8 388 013	8 388 013		
	0			
	0			
C. Total autres engagements donnés	315 921 662	8 388 013	307 533 649	0
I. Total engagements donnés (A+B+C)	315 921 662	8 388 013	307 533 649	0
Engagements reçus (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
II. Total engagements reçus	0	0	0	0
Engagements réciproques (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
III. Total engagements réciproques	0	0	0	0